

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

57_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-28T17-20-03.00 (MI208456140)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-57_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Date de décision : 23/11/2017


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [57-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/17 à 17:20

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Transmis

Date 28/11/17 à 17:20

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 28/11/17 à 17:26

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

DELIBERATION POUR L'ETABLISSEMENT DU TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Vu la délibération du 6 septembre 2001 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal d'Ergersheim ;

M. le Maire propose au Conseil municipal de revoir la tarification des concessions au cimetière communal d'Ergersheim à compter du 1^{er} décembre 2017.

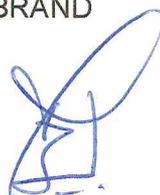
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de diviser les concessions en 2 classes, savoir :
 - 1°) concessions temporaires de 15 ans ;
 - 2°) concessions temporaires trentenaires ;entre lesquelles les familles auront le libre choix.
- de fixer le prix de la concession (en euros) pour chaque classe de concession

15 ANS			30 ANS		
SIMPLE	DOUBLE	COLUMBARIUM	SIMPLE	DOUBLE	COLUMBARIUM
100	200	700	170	340	1200

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

58_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-28T17-21-27.00 (MI208456183)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-58_23-11-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

DÉLIBÉRATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DU TARIF DES CONCESSIONS
FUNÉRAIRES

Date de décision : 28/11/2017

Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [58-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/17 à 17:21

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 28/11/17 à 17:21

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 28/11/17 à 17:28

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 23 novembre 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG : ADOPTION
DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par M. le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

59_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

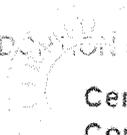
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-28T17-22-34.00 (MI208456185)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-59_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : CC DE LA RÉGION DE MOLSHEIM MUTZIG : ADOPTION DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2016

Date de décision : 23/11/2017


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : [59-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/17 à 17:22

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Transmis

Date 28/11/17 à 17:22

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 28/11/17 à 17:28

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 23 novembre 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par une famille résidant à Ergersheim dont l'enfant est scolarisé au collège Rembrandt Bugatti de Molsheim, destinée à financer :

- un voyage scolaire à Munich du 18 au 20 avril 2018.

Considérant que le Conseil Municipal octroie le versement d'une subvention uniquement dans le cadre de voyages scolaires ou de classes de découvertes à des enfants fréquentant l'école primaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce défavorablement au versement d'une subvention de participation au voyage scolaire à Munich de l'élève scolarisé au collège Rembrandt Bugatti en classe de 5^{ème}.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

60_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-28T17-23-18.00 (MI208456261)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-60_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CAS DE DE VOYAGES
SCOLAIRES

Date de décision : 23/11/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [60-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/17 à 17:23

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 28/11/17 à 17:23

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 28/11/17 à 17:40

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE, JEUNESSE 2017.

Dans le cadre du contrat "Enfance & Jeunesse" signé à l'échelle de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig, Mme Marianne WEHR, Adjointe au Maire, soumet au Conseil municipal l'avenant au contrat à signer par M. le Maire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat enfance jeunesse qui arrive à échéance au 31.12.2017.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

62_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-30T11-08-20.00 (MI208490814)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-62_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN
AVENANT AU CONTRANT ENFANCE JEUNESSE 2017

Date de décision : 23/11/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : [62-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/11/17 à 11:08

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 30/11/17 à 11:08

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 30/11/17 à 11:20

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

INDEMNITES ALLOUEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de comptable à compter du 1^{er} février 2017, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Michèle CLOCHETTE, receveur municipal,
- de lui accorder également, le cas échéant, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 28 novembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND

Acte à classer

61_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-28T17-24-08.00 (MI208456263)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-61_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INDEMNITÉS ALLOUÉES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Date de décision : 23/11/2017


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [61-23.11.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/11/17 à 17:24

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Transmis

Date 23/11/17 à 17:24

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 23/11/17 à 17:28

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 novembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 23 novembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, BOEHLER Eric, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

Absent excusé : Nathalie EBENER, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DE RÉALISATION D'OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES A ERGERSHEIM

- VU la convention pour une mission d'assistance technique en aménagement du 06 mars 2017 conclue entre la Commune et l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), Territoire Sud, sise 53 route de Sélestat à 67210 OBERNAI ;
- VU la consultation lancée en date du 13 juillet 2017 pour un marché de prestations intellectuelles, en procédure adaptée, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre de réalisation d'ouvrages d'infrastructure concernant l'aménagement de diverses voiries communales ;
- CONSIDERANT qu'à la date limite de réception des offres, fixée au 31 août 2017 à 12h00, 8 offres ont été enregistrées et déclarées recevables par la commission d'ouverture des offres réunie en date du 07 septembre 2017
- CONSIDERANT le rapport d'analyse établi par l'ATIP, selon les critères de jugement des offres du règlement de consultation, basés sur la valeur technique et le prix des prestations ;
- CONSIDERANT l'audition en date du 16 octobre 2017 des 3 bureaux d'études les mieux notés selon les critères du règlement de consultation ;
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 23 novembre 2017, qui a retenu en tant que prestataire le bureau d'études L'Atelier de l'Aménagement, Voirie et Paysage (AAVP), le mieux noté à l'issue des auditions après une 2^{ème} analyse de l'ATIP, toujours selon les critères du règlement de consultation, sis 1 rue de Pully à 67210 OBERNAI, pour un montant total de 14 035 € H.T. ;

Après restitution d'analyse de l'ATIP, le Maire précise que le bureau d'études AAVP obtient la meilleure note à l'issue des auditions, toujours selon les critères de jugement des offres basés sur la valeur technique et le prix, comme stipulé dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'offre de prix la mieux notée émanant du bureau d'études AAVP, sis 1 rue de Pully à 67210 OBERNAI, pour un montant total H.T. de 14 035 €, tranche ferme et optionnelle comprises ;

- décide d'autoriser le Maire à signer le marché public de prestations de service, passé en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre de réalisation d'ouvrages d'infrastructure concernant l'aménagement de diverses voiries communales à Ergersheim.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 28 novembre 2017.

Le Maire

Maxime BRAND



Acte à classer

63_23-11-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

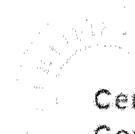
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-11-30T11-35-36.00 (MI208491745)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20171123-63_23-11-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

CHOIX DU BUREAU D ETUDES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR UNE MISSION DE MAITRISE
D OEUVRE DE REALISATION D OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE
CONCERNANT L AMENAGEMENT DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES
A ERGERSHEIM

**Certifié
Conforme**

Date de décision : 23/11/2017

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanismeActe : 63-23.11.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/11/17 à 11:35

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 30/11/17 à 11:35

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 30/11/17 à 11:44